



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Mardi 30 juin 2020 à 15h30  
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **mardi 30 juin 2020 à 15h30** salle Artemisia à La Gacilly (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Jean-Michel GAUDICHON, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté  
Monsieur Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain  
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole  
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine et de Redon Agglomération  
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté  
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas  
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole  
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

**Pouvoirs :**

M. Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à Jean-François MARY  
M. Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-François MARY  
M. Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté donne pouvoir à Pascal HERVÉ  
M. Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON  
M. Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté donne pouvoir à David MOIZAN

**Excusés :**

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Thierry BURLLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté  
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo  
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE  
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté  
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

**Assistaient également :**

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Madame Vanessa LEFEBVRE, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
et

Services EPTB Vilaine :

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique  
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière  
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées

\*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Mardi 30 Juin 2020 à 15h30  
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

**4.3 – FINANCES**

**Projet de relocalisation des chantiers situés dans l'estuaire de la Vilaine sur une zone d'activités à vocation conchylicole au lieu-dit Loscolo à Pénestin : Cession d'un chantier à Cap Atlantique**

En partenariat avec l'IAV, la Communauté d'Agglomération CAP Atlantique a étudié un projet de relocalisation des chantiers actuels situés dans l'estuaire de la Vilaine sur une zone d'activités à vocation conchylicole au lieu-dit Loscolo à Pénestin. L'objectif est d'assurer aux chantiers une alimentation en eau de mer constante et de meilleure qualité, d'accroître la taille des ateliers, de moderniser les conditions de travail, d'installer des systèmes de traitement de l'eau afin de répondre aux exigences sanitaires présentes et à venir, et de libérer des espaces littoraux de l'emprise des anciens chantiers situés en estuaire de Vilaine.

Le concours actuel de l'I.A.V, à ce projet de zone d'activité conchylicole, a consisté en un rachat des chantiers mytilicoles, au fur et à mesure des départs des professionnels, pour redevenir des espaces naturels. L'IAV a ainsi acquis, entre 2006 et 2009, six chantiers mytilicoles.

Le Conseil d'Administration a décidé en 2009 de suspendre ces acquisitions de chantiers, suite au manque de visibilité concrète sur le projet de Loscolo. Les freins et les écueils étaient importants et il était envisageable que le projet soit abandonné.

Début 2013, le projet a de nouveau avancé peu à peu. Depuis le début 2019, l'EPTB Vilaine a été associé aux réunions sur le devenir des chantiers existants des mytiliculteurs qui se rendront au parc d'activités conchylicoles de Loscolo. L'objectif, dans le cadre de cette reprise de projet, est de définir un partenariat pour une acquisition publique, la démolition puis la renaturation des chantiers conchylicoles libérés au Logo et au Scal.

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), devenue Syndicat Mixte EPTB Vilaine en octobre 2017, s'est investie dans ce projet par le passé en rachetant des terrains aux mytiliculteurs quittant le site dans un objectif de restauration du milieu naturel. Le partenariat avec CAP Atlantique se poursuivant sur cette opération et lors de sa séance du 4 octobre 2019, le Comité syndical a décidé de céder gratuitement les parcelles, sous réserve de devenir des Espaces Naturels Sensibles, au Conseil Départemental du Morbihan.

Il reste néanmoins une activité sur ce site. La société MUSSELA bénéficie d'un des locaux mytilicoles pour mettre en œuvre son projet de valorisation des coproduits mytilicoles. L'objectif pour MUSSELA est d'exploiter ses prototypes de lignes de tri et de lavage sur ce chantier avant de s'implanter à Loscolo. Etant donné les échéances du projet Loscolo et après échange avec les services de Cap Atlantique, la date butoir de prêt des chantiers avait été fixée au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de ce projet, la société MUSSELA a contacté CAP ATLANTIQUE pour développer un projet « MUSSELA 2 » de valorisation de matières premières marines inexploitées, destinées à l'industrie agroalimentaire.

Ce projet innovant est une priorité pour la Presqu'île, tant du point de vue du potentiel de développement de cette activité que de sa synergie avec la pérennisation des activités mytilicoles sur la Presqu'île et notamment sur Pénestin. Mais son déménagement sur le parc conchylicole de Loscolo ne peut se faire avant 2031.

La mise en œuvre de ce projet nécessite de garantir en parallèle, jusqu'au transfert sur le site de Loscolo, le maintien des installations actuelles de l'entreprise MUSSELA, sur la parcelle située sur le site du SCAL de l'ETPB Vilaine, ainsi que la mise à disposition du foncier bâti de 347 m<sup>2</sup>, pendant cette phase provisoire.

Compte tenu de nos précédents échanges et de la délibération de l'EPTB du 4 octobre dernier, CAP ATLANTIQUE nous demande de solliciter la cession gratuite de ladite parcelle.

Cette parcelle sera mise provisoirement à disposition de la société MUSSELA par CAP ATLANTIQUE, le temps nécessaire à une implantation sur le site de Loscolo, avant d'être rétrocédée comme initialement prévu, au Conseil départemental du Morbihan pour la renaturation des berges de Vilaine.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession à CAP ATLANTIQUE du chantier mytilicole occupé par la société MUSSELA à titre gratuit et autorise le Président à signer les documents y afférents.**

**Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Jean-François MARY**